FICHE DE POSTE - DIRECTEUR ADJOINT EN CHARGE DES AFFAIRES MEDICALES

Centre Hospitalier de Mayotte

Adresse: Rue de l'Hôpital - BP 04 - 97600 Mamoudzou

Personne à contacter :

Mme Catherine BARBEZIEUX - Directrice générale -

c.barbezieux@chmayotte.fr

Présentation générale et synthétique de l'établissement

Contexte

Le centre Hospitalier de Mayotte (CHM) est le seul acteur, en termes d'offre de soins à MAYOTTE. Il assure les soins de premier recours, des consultations généralistes et de spécialité, une activité hospitalière à temps plein et ambulatoire notamment dans un contexte d'offre de santé libérale très restreinte. A cet effet, l'organisation du CHM a été pensée dans une logique de gradation des soins et de maillage territorial:

- ⊃ Un site principal situé à Mamoudzou qui regroupe 352 lits d'hospitalisation complète en MCO, 10 lits de psychiatrie, 49 places de MCO et un plateau technique (imagerie, laboratoire, pharmacie, stérilisation:
- 129 lits et places en maternité dont 68 répartis dans les centres de références (20 par secteurs et 8 en Petite-Terre)
- 16 lits d'UHCD (Unité d'Hospitalisation de Courte Durée)
- 65 lits de médecine (dont 14 lits à l'hôpital de Dzaoudzi (Petite-Terre)) et 10 lits d'hospitalisation de jour
- 16 lits de réanimation
- 38 lits et 2 places en pédiatrie dont 4 lits de surveillance continue
- 30 lits de néonatalogie
- 50 lits et 34 places de chirurgie

- → 4 centres de références répartis au Nord, au Centre, au Sud et sur Petite-Terre, de niveau intermédiaire, assurant des consultations généralistes et, le suivi de patients chroniques et une permanence médicale 24h/24 et 7J/7J. Ils sont chacun dotés de 12 lits d'obstétrique et de 14 lits de médecine à Petite-Terre.
- → Un réseau de 13 centres de consultations répartis sur l'ensemble du département qui assure des consultations, des soins primaires de proximité ainsi que des actions de prévention

Personnel médical : 210

Personnel non médical : 2.500 Budget annuel: 250.000.000 euros

Identification du poste

Position dans l'organigramme de Direction :

Liaisons hiérarchiques

Placé sous l'autorité directe du Directeur de Centre Hospitalier de Mayotte

- Liaisons fonctionnelles
 - Le président et le vice-président de la CME
 - Le président de la COPS
 - Les directions adjointes de l'établissement
 - Les chefs et cadres de pôle
 - Le coordinateur en maïeutique
 - Les services de l'ARS OI en charge des dossiers relevant de sa compétence
 - La trésorerie de Mayotte

Missions stratégiques :

- Sous l'autorité du chef d'établissement, il participe à l'élaboration du projet médical d'établissement avec le Président de la Commission Médicale d'Etablissement.
- Il définit les politiques de GPMC du personnel médical, en tenant compte notamment de la démographie des personnels médicaux, du projet médical et du contexte d'insularité.
- Il définit avec le président de la Commission Médicale d'Etablissement (CME) la politique de développement professionnel continu du personnel médical.
- Il anime la réflexion relative à l'attractivité des personnels médicaux et sages-femmes.

Missions de Coordination :

- Il coordonne avec le président de la Commission Médicale d'Etablissement (CME) le dispositif de permanence des soins de l'établissement. Il est le référent de la Commission d'Organisation de la Permanence des Soins (COPS) pour l'établissement.
- Il prépare les séances de la Commission Médicale d'Etablissement (CME), avec son président et y participe.
- Il définit avec le président de la Commission Médicale d'Etablissement (CME), le recrutement du personnel médical et en assure le suivi.
- Il est en charge du suivi et de l'évaluation des coopérations médicales avec les établissements de La Réunion
- Il a en charge, en lien avec les partenaires concernés, la mise en œuvre, sur le CHM, des orientations du projet médico-soignant partagé dans le cadre du GHT OI
- Il est en charge du pilotage de projets institutionnels sur demande de la direction

Missions opérationnelles :

- Il s'assure de la mise en œuvre opérationnelle du projet médical.
- Il encadre l'équipe de la direction des affaires médicales.
- L'équipe se compose d'un attaché d'administration hospitalière et de cinq gestionnaires.
- Il suit l'évolution de la masse salariale, prépare l'élaboration et suit l'Etat des Prévisions de
- Recettes et de Dépenses (EPRD) pour la partie qui le concerne.
- Il met en en place les outils de la mobilité et de la gestion des carrières du personnel médical en lien avec le Centre National de Gestion (CNG).
- Il s'assure de la mise en œuvre des dispositions réglementaires relatives à son champ de compétence
- Il facilite et accompagne le développement des missions médicales extérieures

Formation et/ou qualification financière et comptable concrétisée par une expérience réussie en qualité de directeur ou responsable des affaires financières

- ⇒ Expérience professionnelle :
 - √ 4 à 5 ans de fonctions en qualité de directeur des affaires médicales dans un établissement hospitalier similaire seraient appréciés

- Qualités professionnelles :
 - ✓ Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaires
 - √ Rigueur et capacité de travail
 - ✓ Capacité d'écoute
 - ✓ Capacité d'adaptation
 - ✓ Objectivité et sens de l'éthique professionnelle
- Compétences managériales:
 - ✓ Maîtrise des techniques de motivation des collaborateurs et d'animation de groupe de travail

Autres informations

Contraintes:

- ✓ Astreintes administratives
- ✓ Insularité

Avantages:

- ✓ Logement de fonction
- √ Véhicule de service
- √ Téléphone portable professionnel
- ✓ Indexation salariale de 40%
- ✓ Indemnité de sujétion géographique
- ✓ Cotation 2.7